

LE JOUR, 1950
20 MAI 1950

UN PRECEDENT ET UNE LECON

On nous le disait ici hier même. La Turquie en votant librement a enseigné autour d'elle la liberté.

L'exercice du droit de vote ne peut pas être indéfiniment une comédie. C'est le devoir d'un gouvernement, en ce siècle surtout d'élever par là la personnalité des citoyens.

Rien sans doute n'est plus honteux qu'une prétendue démocratie où l'électeur ne s'exprime plus, où l'on abuse de sa volonté et de sa bonne foi ; rien n'est plus avilissant, pour l'homme et pour la dignité de l'homme.

Certes, dans le suffrage universel, il y aura longtemps encore en Orient une large part d'illusion ; **mais le Liban est de ces pays qui doivent ouvrir la voie**, et montrer leurs lumières.

Dans la vieille montagne, voilà près d'un siècle que l'on vote. C'est assez pour apprendre à voter. Dans les villes on est assez informé de cet art. Mais il faut compter avec le travail préparatoire auquel se livre préalablement l'Etat, à la mise en mouvement de l'administrateur et de ses acolytes, du fonctionnaire et de l'instituteur, du gendarme et du garde-champêtre, à toute la gamme des pressions, des sollicitations et des manœuvres officielles.

Aux élections de 1943, nous étant présenté à Beyrouth au bureau de vote de notre quartier, nous fûmes tout surpris de nous entendre répondre froidement par le fonctionnaire préposé à la vérification des listes électorales que notre nom ne figurait pas sur sa liste. Le bonhomme avait feint une recherche attentive. Nous dûmes retrouver tout seul notre nom après avoir montré les dents. Chacun savait évidemment pour qui nous votions. On voit de ces abus qui déshonorent un régime comme ils vicient une législation.

Ce que la Turquie a fait est remarquable vraiment. C'est le signe même de la maturité. Qu'un peuple dont la moitié du budget va depuis vingt ou trente ans à l'armée ait pu voter ainsi, c'est la garantie de son avenir, la preuve de son droit à la liberté. Car la Turquie n'a pas la vie douce depuis vingt ou trente ans. Les contraintes y sont innombrables. La réglementation y va aux limites extrêmes. Ce sont d'ailleurs ces contraintes et cette réglementation qui, petit à petit, sont devenues insupportables. La dernière attitude, si virile, du peuple turc révèle un désir profond d'épanouissement individuel de libre mouvement, de grand air.

L'exemple turc ne sera pas une chose éphémère. **De telles leçons ont une résonance qui va loin.** Notre espoir est que dès maintenant, le Gouvernement libanais fera son profit d'une telle indication ; qu'il s'appliquera à cette modification raisonnable de la loi électorale que l'élite de ce pays lui demande ; et qu'il nous sortira par des moyens sur lesquels tout le monde est d'accord de l'ornière électorale où nous sommes.